



Charte covoiturage conducteur



Pèlerinage de carême de la paroisse Bienheureuse Marie Poussepin à Paray-le-Monial du samedi 8 au dimanche 9 mars 2025

Pour participer à l'évènement ci-dessus,

Je soussigné(e), (nom, prénom)

.....

accepte de transporter d'autres participants à titre gracieux.

- J'atteste :
- que mon permis est valide,
 - que l'assurance du véhicule utilisé autorise le transport de personnes à titre gracieux pour une activité privée et que je reste seul responsable des conséquences de toute infraction ou accident engageant ma responsabilité,
 - que, le cas échéant, le contrôle technique du véhicule utilisé est conforme et en cours de validité pour la période mentionnée ci-dessus.

Mon numéro d'immatriculation est

Rappel :

Le port des ceintures est obligatoire à l'avant, comme à l'arrière.

Ne jamais être en surnombre dans le véhicule : le conducteur, été éventuellement le responsable du groupe, seraient civilement et pénalement responsables, en cas d'accident.

Il faut utiliser des équipements de maintien adaptés à l'âge et à la taille des passagers.

Fait à, le 2025

Signature :